

AESH : bilan d'une rentrée déplorable

Généralisés à la rentrée 2020, les PIAL interdegrés de l'académie de Paris ont dû, après une année seulement, mettre la clé sous la porte faute de flexibilité et résultats satisfaisants. Alors que le bilan de l'année écoulée montre des **conséquences catastrophiques tant pour les conditions de travail des AESH que pour les conditions d'accompagnement des élèves**, le Rectorat persiste dans sa logique de mutualisation des moyens en sortant de son chapeau un nouveau dispositif pour cette rentrée 2021 : les PIAL 1^{er} degré et les PIAL 2^d degré. En grand illusionniste, le Rectorat a une fois de plus joué la carte de la mutualisation à outrance, faisant ainsi disparaître des AESH, des heures d'accompagnement, et faisant encore perdre du sens du métier d'AESH et dégradant les conditions de travail.

SUD éducation Paris a donc de nouveau lancé une enquête en ligne afin de mettre en lumière les conditions de rentrée des AESH, leurs conditions de travail et d'accompagnement ainsi que leurs vécus et ressentis. **Merci aux collègues qui, en répondant à cette enquête, ont permis de prendre la température sur pas moins de 60 PIAL de l'académie.**

Une nouvelle rentrée de mauvais PIAL !

Informé-es courant juillet de leur affectation dans un nouveau PIAL, beaucoup d'AESH n'ont été précisément affecté-es dans leurs écoles ou établissements qu'une fois la rentrée passée. Aussi, 29,5% des AESH ayant répondu déclarent ne pas avoir été convié-es à la réunion de pré-rentrée et trop nombreux-ses sont celles et ceux qui ont débuté cette nouvelle année sans savoir si elles-ils continueraient les accompagnements amorcés à la rentrée.

Mais, soucieuse de pouvoir nous utiliser sans encombre administrative, quitte à induire de nombreux changements d'affectation, l'administration a su faire signer les avenants aux contrats de travail pour la grande majorité des AESH. En effet, 86,9% des collègues ayant répondu ont signé leur

avenant, mais... 41,8% n'ont jamais été contacté-es par la coordinatrice ou le coordinateur du PIAL.

Alors que cette nouvelle organisation des PIAL nécessitait la tenue systématique d'une réunion de présentation du PIAL d'affectation dès la rentrée, 25,4% de nos collègues n'ont à ce jour été convié-es à aucune réunion alors que 30% des collègues convié-es l'ont été avant la pré-rentrée, c'est-à-dire pendant les vacances scolaires !

SUD éducation Paris rappelle que ces réunions ne peuvent pas être organisées sur les temps de congés, y compris au prétexte des heures connexes.

Ces manques et défauts d'organisation montrent le mépris de l'administration envers les AESH et les élèves accompagnés-es.

Toujours à part de la communauté éducative

La circulaire de rentrée pour une école inclusive du 6 juin 2019 précise que « *les AESH participent au collectif de travail des écoles et établissements et sont membres à part entière de la communauté éducative. Leur intégration est donc primordiale* ». Écrire des textes et circulaires c'est bien ... Agir en cohérence et concordance c'est mieux !

Pas moins de 31,1% des collègues ayant répondu n'ont reçu ni casier, ni code de photocopieuse, ni clé des sanitaires, ni aucune information sur le fonctionnement de l'école ou de l'établissement. 29,5% n'ont pas été convié-es à la réunion de pré-rentrée, 59,8% déclarent n'avoir eu accès à aucun matériel de protection contre le COVID-19 lors de cette rentrée.

Ajoutons à cela le manque d'informations communiquées aux AESH, informations pourtant primordiales pour l'exercice de leurs fonctions : 80% des AESH n'ont été informé-es des noms et classes des élèves accompagné-es qu'après la rentrée, 91% n'ont pas eu la possibilité d'assister à une réunion de présentation entre l'AESH, l'élève, la famille et l'équipe pédagogique, tandis que 48% des collègues AESH-m ayant répondu n'ont pas accès au GEVA-sco des élèves accompagné-es, 20% y ont accès en partie seulement et que 54,6% des collègues AESH-co n'ont pas accès ou que partiellement aux GEVA-sco des élèves de l'ULIS.

Pas étonnant que près de 70% des collègues AESH ne se sentent pas membres à part entière de la communauté éducative et que beaucoup d'entre nous

démissionnent ou y songent (pour rappel, il y a eu 300 démissions cet été rien que dans l'académie de Paris).

Des conditions de travail dégradées, un accompagnement au rabais

La réorganisation des PIAL effectuée cette année a été jumelée avec la nouvelle directive visant à réduire drastiquement les heures d'accompagnement dont peuvent bénéficier les élèves en situation de handicap, ne leur ouvrant le droit qu'à 6 ou 8 heures d'accompagnement par semaine.

Les voici donc, les clés de la flexibilité : mutualisation des moyens et réduction des temps d'accompagnement. Mais c'était sans compter sur le nombre de démissions toujours plus conséquent que le nombre de recrutements.

Ainsi, les conditions de travail et d'accompagnement en cette nouvelle rentrée sont alarmantes !

43% des AESH ayant répondu accompagnent plus d'élèves que les années précédentes et pour 62,5% de celles et ceux devant se déplacer d'une école à une autre ou d'un établissement à l'autre, le temps de trajet n'est pas pris en compte dans le temps de travail.

SUD éducation Paris rappelle que ces temps de trajets entre différentes écoles ou établissements doivent impérativement être comptés comme du temps de travail et

ne doivent en aucun cas être confondus avec les temps de pause méridienne. Ce droit devant obligatoirement être respecté, SUD éducation Paris appelle les collègues AESH subissant cet abus à se rapprocher du syndicat pour faire valoir leur droit.

Alors que nous sommes de plus en plus trimbalé-es d'une école ou d'un établissement à l'autre pour accompagner toujours plus d'élèves pour des temps drastiquement réduits, 60,7% des collègues ayant répondu à l'enquête déclarent qu'il y a des élèves dans leur école ou établissement toujours en attente d'un accompagnement alors que, pour d'autres, il leur est demandé d'accompagner des élèves non notifié-es.

Cet ensemble de mesures et directives incohérentes et délétères conduit donc à une nette détérioration des conditions de travail et d'accompagnement. Seul-es 22,1% des collègues ayant participé à l'enquête estiment que leurs conditions de travail leur permettent de mener à bien leurs missions, 38,5% que cette rentrée s'est bien passée et seulement 4,1% déclarent être favorables aux PIAL.

Les AESH ne sont pas une variable d'ajustement de l'école inclusive !

SUD éducation Paris dénonce les conditions d'emploi, de travail et de rémunération des AESH tout aussi inacceptables que les conditions d'accompagnement des élèves en situation de handicap, toutes imposées par un ministère avare en mesures et moyens visant la justice sociale et le droit à l'éducation pour toutes et tous.

Face aux attaques du gouvernement et à la casse du service public d'éducation, il est nécessaire pour les AESH de s'engager dans une lutte pour améliorer leurs conditions de travail et mettre un terme à cette précarité.

En ce sens, SUD éducation Paris motive son action syndicale afin de permettre aux collègues de connaître leurs droits, de les défendre face à une hiérarchie autoritaire et abusive, de soutenir et impulser des mobilisations.

Réunion d'information syndicale mercredi 17 novembre

Aussi, nous vous invitons à participer massivement à la Réunion d'Information Syndicale à destination des AESH qui se déroulera le mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 16h (en présentiel au local du syndicat ou en visio). Au programme de cette réunion : revalorisation salariale, bilan de l'enquête de rentrée, perspectives des luttes et mobilisations, informations diverses.

Pour s'inscrire



Pour un vrai métier, un vrai statut et un vrai salaire, SUD éducation Paris appelle toutes et tous les collègues à se rassembler afin de construire et d'imposer un rapport de force solide et puissant.



www.sudeducation75.org



@sudeducparis



Sud éducation Paris